

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 28 OCTOBRE 2021

Délibération n° 105-2021

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2021
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS -Françoise ROUX - Philippe CHAMPANAY - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE - Pascale CAVILLON – Sébastien RIGAUDIER (départ à 19 h 30) - Bertrand BREVET – Nina ZACCAGNINO – Mireille GROSSELIN - Mathilde VERNET – Gaëlle DIMBERTON - Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER (arrivée à 18 h 15) – Marie-Noëlle PRUDENT.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Sébastien RIGAUDIER (pouvoir à Christophe DESMARIS en cours de séance, départ à 19 h 30).

Membres présents à l'ouverture de la séance : 18 (Arrivée de Pierre-Yves RAVIER à 18 h 15)

Membres excusés ayant donné pouvoir : 1 en cours de séance

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle PRUDENT

OBJET : **REQUALIFICATION CENTRE VILLE TRANCHE OUEST – VALIDATION DE L'AVANT PROJET**

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Par délibération en date du 11 juillet 2017, le Conseil municipal a confié à l'agence d'urbanisme AXE SAONE, associée aux bureaux d'études SUEZ CONSULTING et CERYX TRAFIC SYSTEM, la réalisation d'une étude de programmation et de stationnement en vue du réaménagement de la place du 3 septembre et de la Grande rue. La Commune était accompagnée dans la conduite de cette étude par la SPL Cap3B Aménagement, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Lors de sa séance du 17 mai 2018, le Conseil municipal a approuvé le contrat de mandat public liant la commune et la SPL IN TERRA pour la « réalisation des travaux en vue de la requalification urbaine du centre-ville de Montrevel-en-Bresse » et acté le lancement de la tranche ferme de requalification du centre-Ville. La seconde phase de requalification à l'Est, a été inscrite comme tranche conditionnelle et il a été décidé que l'AVP relatif à cette tranche conditionnelle ferait l'objet d'un vote du Conseil municipal pour approbation.

Le projet d'AVP a fait l'objet d'une présentation lors de la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2021. Le périmètre du projet pour centre la place De Gaulle et s'étend à sa périphérie.

Ce projet répond à plusieurs objectifs, notamment :

- Proposer des espaces agréables et fonctionnels pour les habitants de Montrevel-en-Bresse et au-delà
- Favoriser les mobilités douces, assurer le passage de la Voie verte
- Apaiser la circulation
- Conforter l'offre de stationnement permettant l'accès aux services et commerces
- Valoriser les espaces publics, aménager les grandes places dynamiques
- Végétaliser les espaces, limiter l'imperméabilisation des sols

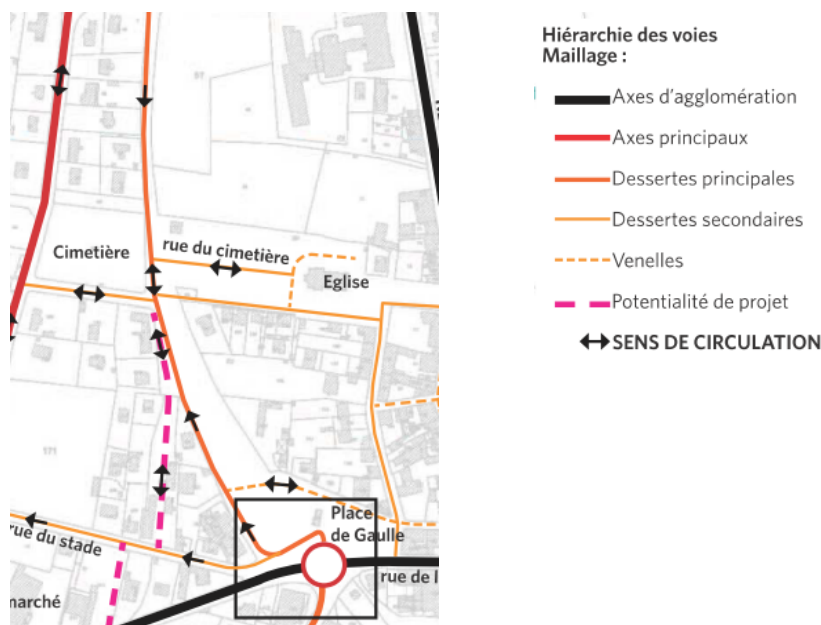
- Engager une évolution qualitative forte de la zone De Gaulle afin de créer une émulation pour des mutations futures (Pôle santé, nouveaux commerces, nouveaux logements...)

Les principaux axes du projet sont détaillés comme suivant :

Plan de circulation :

Le rond-point de la rue de la gare, dysfonctionnel, sera supprimé.

Conformément aux études menées par la société Ceryx Traffic System, cette évolution est rendue possible par une reprise de la programmation des feux du carrefour RD28 / RD975 et une évolution du plan de circulation, à savoir :



Place De Gaulle :

- Création d'un seuil de centre-bourg qualitatif par un sol unifiant entre le Monument aux Morts et les seuils des façades, propices au déploiement de terrasses et zones de chalandise
- Reprise de la vaste surface en enrobé et des pieds d'arbres des terrains boulistes
- Restructuration du stationnement et marquage graphique à la résine sur enrobé pour animer et rythmer le sol

Mail de Gaulle :

- Cadrage de la voirie de la rue de la Gare, désormais allongée
- Définition d'un repère visuel urbain par un double alignement d'arbres
- Création d'une lisière verte entre voirie et Place de Gaulle, offrant plusieurs porosités de connexions piétonnes auxquelles s'ajoutent des petits salons urbains

Place de l'intermodalité :

- Construction d'un édicule mutualisant abribus et affichage communal
- Définition d'une place ponctuée de cépées où se mêlent tables de pique-nique, appui-vélos

La Traverse :

- Prolongement intuitif du cheminement modes doux par un alignement d'arbres et une continuité de parcours
- Réorganisation du stationnement pour une double vocation co-voiturage et aire d'accueil de la voie verte

Stationnement :

- Passage de 82 places de stationnement sur le secteur à 112 places (+37%)

Stratégie végétale :

- Mixité des types de végétaux utilisés (arbres tiges, cépées, petits arbuste, graminées, vivaces, couvre-sols, bulbes, engazonnement...)
- Un diagnostic phytosanitaire sera mené. Le projet actuel prévoit l'abattage de 11 arbres et la plantation de 56.

Modalités de réalisation des travaux :

Afin de réaliser les travaux sur une période de 8 mois, la circulation sur la RD28 sera coupée lors de sa reprise. Une déviation par routes départementales secondaires sera mise en place en amont de Montrevel-en-Bresse selon des modalités restant à définir avec le Conseil départemental.

Budget :

Le budget de l'opération était estimé initialement à 3 000 000€ TTC. Objectif a été donné à la Maitrise d'œuvre par la commune de proposer un projet n'excédant pas 2 000 000€ TTC opération. Le projet présenté s'ancre dans cet objectif.

Planning prévisionnel :

- Validation AVP : 28 octobre 2021
- Consultation des entreprises : janvier 2022
- Choix des entreprises : février 2022
- Démarrage des travaux : avril 2022
- Fin des travaux : décembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé,

Après en avoir débattu,

Par :

- 17 voix pour : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS - Françoise ROUX - Philippe CHAMPANAY - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT – Jean-Jacques CHAVANNE - Pascale CAVILLON – Sébastien RIGAUDIER – Bertrand BREVET – Mathilde VERNET - Gaëlle DIMBERTON - Nina ZACCAGNINO – Mireille GROSSELIN – Pierre-Yves RAVIER – Marie-Noëlle PRUDENT

- 2 abstentions : Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN

VALIDE l'avant-projet relatif à la requalification du centre-bourg tranche ouest

APPROUVE la mise en œuvre de ce projet

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de cette opération

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.

Le Maire,

Jean-Yves BREVET